

## La place de la transition écologique dans le Projet de Loi des Finances 2018

Le 27 septembre 2017, le Gouvernement a présenté le [Projet de Loi des Finances 2018, discuté](#) en séance publique à l'Assemblée nationale depuis le 17 octobre 2017.

Le PLF est composé de plusieurs mesures concernant la transition écologique :

- « 20 Md€ du Grand plan d'investissement seront mobilisés pour prendre le virage de la neutralité carbone »
- « division par deux du nombre de « passoires » thermiques »
- « remplacement de 500 000 véhicules polluants »
- « augmentation de 70 % de la production d'énergie renouvelable »
- « développement de transports innovants et durables »
- « la composante carbone de la fiscalité énergétique, précédemment introduite dans la loi de transition écologique pour une croissance verte, sera rehaussée dès 2018 et accélérée pour atteindre 86,2 €/tCO<sub>2</sub> en 2022 »
- « la fiscalité du gazole sera alignée progressivement sur celle de l'essence, dans le prolongement de la convergence déjà entamée, afin de supprimer l'incitation fiscale actuelle à recourir au gazole, qui n'est pas justifiée compte tenu des enjeux auxquels la France est confrontée en matière de pollution de l'air. La progression sera de 2,6 c€/L pendant 4 ans »
- « le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) sera maintenu en 2018 et concentré sur les actions les plus efficaces pour réaliser des économies d'énergie. Il sera transformé en 2019 en prime afin que les ménages en bénéficient dès l'achèvement des travaux »
- « la prime à la conversion de véhicule est renforcée pour faciliter le passage d'un vieux véhicule polluant à une voiture neuve ou d'occasion récente. »
- « la lutte contre la précarité énergétique sera renforcée au travers de l'investissement en faveur de la rénovation thermique. A cet effet, de nouveaux moyens sont alloués en 2018 à l'Agence Nationale de l'Habitat afin de remplir l'objectif de 75 000 logements rénovés (contre 40 000 en 2016) »

**Elisabeth Borne, Ministre d'Etat chargée des transports** [a annoncé](#) : « ce projet de loi de finances 2018 est la première étape de la réorientation que nous avons engagée en faveur des transports du quotidien et de la remise à niveau des réseaux existants. Les Assises nationales de la mobilité qui se déroulent cet automne et qui se traduiront par une loi d'orientation des mobilités début 2018 permettront d'amplifier dans la durée cette dynamique. »

### Réactions politiques

**Europe Ecologie Les Verts (EELV)** [a alerté](#) : « la transition écologique, si elle est effectivement un enjeu du quinquennat, mérite plus que des mots. Elle ne pourra se faire sans une fiscalité redistributive qui permette aux plus précaires de financer le changement et sans taxer durement les pollueurs qui sont aussi les plus grands délocalisateurs d'emplois et exploitent de main d'œuvre bon marché. Ce projet de loi laisse pourtant la planète sans aide et sans projet : face à l'urgence écologique et sociale, ce laisser-faire libéral est simplement inacceptable. »

Jessica Willes

Consultante junior en veille réglementaire et politique

t : 01 55 62 57 34 | e: [jessica.willes@dodsgroup.eu](mailto:jessica.willes@dodsgroup.eu)

Le **Parti Socialiste** [a réagi](#): « *la CSG, applicable pour tous les Français, va augmenter de 1,7 point et les dépenses publiques vont diminuer de 16 milliards d'euros. De nombreux ministères pâtiront de ces coupes drastiques, notamment celui du logement, du travail et des transports.* »

## Réactions des parties prenantes

Le **Réseau Action Climat (RAC)** [a salué](#) « *l'augmentation de la fiscalité écologique (...) mais regrette que certains secteurs continuent d'être les passagers clandestins de cette fiscalité en France et que les solutions alternatives aux pratiques les plus polluantes comme les transports en commun ou la rénovation massive des passoires énergétiques ne soient pas davantage soutenues.* »

Le président de la Fédération Française du Bâtiment **Jacques Chanut** [a réagi](#): « *il n'est pas compréhensible d'afficher d'un côté des ambitions élevées en termes de transition énergétique et de lutte contre l'effet de serre et, de l'autre, de saborder une mesure qui contribue efficacement à ces objectifs pour des raisons strictement budgétaires. La FFB demande donc de maintenir le CITE en l'état.* »

La **Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises (CAPEB)** [a annoncé](#) être « *complètement opposée au recalibrage du CITE.* » **Patrick Liébus**, le président de la **CAPEB** [a ajouté](#): « *les conséquences d'une telle mesure seraient directes et expéditives pour les entreprises du bâtiment et pour leurs clients. Seuls les devis signés avant le 27 septembre et ayant fait l'objet d'un versement d'un acompte de 30% pourront continuer de bénéficier du CITE à 30%. Tous nos autres clients vont donc se trouver dans des situations difficiles puisque leur crédit d'impôt sera réduit de moitié, du jour au lendemain.* »

## Pour aller plus loin

[Le Projet de Loi des Finances 2018 en intégralité](#)